



HIGHLANDER

LES HIGHLANDER À POIL LONG, À POIL LONG FRISÉ, À POIL COURT ET À POIL COURT FRISÉ SONT JUGÉS COMME QUATRE RACES DIFFÉRENTES.

LES HIGHLANDER AVEC LES OREILLES DROITES SONT DES CROISEMENTS CONSTITUANTS.

LES HIGHLANDER AVEC LA QUEUE PLUS LONGUE QUE LE JARRET SONT DES CROISEMENTS CONSTITUANTS.

Le Highlander est un chat musclé et athlétique de taille moyenne à grande. Ses caractéristiques distinctives incluent un front légèrement arrondi (convexe), un nez et museau larges avec un arrêt bien défini. Les oreilles courbées de profil ont l'apparence d'une boucle « lâche et décontractée ». La base des oreilles est large et ouverte et la queue est courte.

I - CORPS/CONFORMATION (40)

(15) CORPS ET COU – Le corps est long et puissant, de taille moyenne à grande, de forme rectangulaire d'une longueur d'une fois et demie la hauteur aux épaules avec un cou et une poitrine larges, ce qui donne une bonne profondeur. Bien musclé, les hanches sont plus hautes que les épaules, ce qui lui donne une apparence athlétique.

(10) JAMBES ET PIEDS – Les jambes sont de moyennes à longues et celles de derrière sont plus longues que celles de devant. Les pieds sont larges, arrondis avec de grosses jointures. Poil long (PL) doit avoir des poils entre les orteils. Polydactylie autorisée. La polydactylie correspond à plus de cinq doigts, mais pas plus de sept doigts par pied, que ce soit les deux pieds avant ou les quatre pieds. Tous les orteils doivent être dirigés vers l'avant (pas de côté). Pas de pied évasé. Idéalement, tous les doigts doivent toucher la table (pas d'ergot sur le pied polydactyle). La forme peut être « en mitaine », ce qui donne l'impression que le chat a des pouces, ou « en raquette », ce qui donne des pieds plus ronds. La forme « en mitaine » est préférable et symétrie entre les deux pieds est préférée. REMARQUE : La polydactylie ne doit pas affecter la marche normale.

(10) QUEUE – La queue est courte et épaisse et peut-être flexible ou rigide. La longueur de la queue doit être d'au moins 2,5 cm (1 pouce) chez les adultes avec une longueur proportionnelle chez les chatons. Elle ne devrait pas dépasser le jarret, lorsque la patte arrière est complètement étendue (demi-queue). Lorsque le chat est détendu, il peut porter la queue basse. Les crochets et les nœuds (kink) sont autorisés. Dans ce cas, les poils de la queue peuvent pousser vers l'extérieur dans toutes les directions. REMARQUE : Les juges doivent sentir doucement la queue pour déterminer les crochets et les nœuds, mais ne pas tenter de redresser la queue.

(5) OSSATURE – L'ossature est forte, aucune suggestion de délicatesse.

II - TÊTE (40)

(5) FORME ET GROSSEUR – VUE DE FACE, la tête est large, de forme ovale d'une fois et demie plus large que haute. Le dessus de la tête entre les deux oreilles est dans la courbe de l'ovale. Front de forme légèrement arrondi (convexe) dans la courbe de l'ovale. L'arrière du crâne est arrondi.

(5) PROFIL – Le front est légèrement arrondi (convexe), avec un changement d'angle au niveau de l'arcade sourcilière. Il peut y avoir une légère courbe concave au début de l'arête du nez. Le menton est fort et puissant. L'alignement du nez, du museau et du menton forme une ligne de profil

droite.

(5) YEUX – Les yeux sont de taille moyenne à grande, éloignés d'un œil et demi et expressifs. Les yeux sont positionnés légèrement en angle avec une forme ovale légèrement aplatie ou à capuchon.

(10) NEZ ET MUSEAU – Le museau est large et fort avec un arrêt bien défini à environ 120°. Les patons proéminents donnent l'apparence d'un museau carré avec des pinces marquées. Le museau a une bonne profondeur, il est un peu plus large que long. Le nez et le cuir du nez sont larges.

(15) OREILLES – Les oreilles sont de taille moyenne à petite, larges à la base et courbées vers l'arrière en arc de cercle lorsqu'elles sont vues de l'avant et de l'arrière. Elles sont fixées autant sur le dessus de la tête que sur le côté, bien éloignées, aussi dressées que possible. Les oreilles doivent être solides et dures à la base, mais avec les pointes arrondies et flexibles. Les oreilles forment une boucle « lâche et décontractée » avec une courbure d'au moins 90° ne dépassant pas 180° avec une préférence à 90°. Aucune préférence n'est accordée à la direction des pointes de l'oreille. Des poils dans les oreilles et des plumets à la pointe sont souhaitables, mais pas nécessaires. Les chatons peuvent avoir un plus grand degré de courbure, mais pas plus de 180° à l'âge adulte. REMARQUE : La forme particulière des oreilles ne doit pas empêcher leurs mouvements naturels quand le chat est attentif ou en alerte.

III - OBE/LONGUEUR (10)

(5) LONGUEUR – PL – Chez la variété à poil long, les poils sur le dos ont jusqu'à 6 cm (2,5 pouces) de longueur et tombent doucement sur les côtés (mi-long à long). Les poils sur le ventre sont plus longs que ceux sur le reste du corps. PC – Chez la variété à poil court, les poils sont courts, denses et résilients au toucher.

(5) TEXTURE – Il y a beaucoup de variations dans la texture selon la couleur et la longueur de la robe. De plus, certains individus ont le poil frisé. Chez ces derniers, des boucles légères sur tout le corps sont souhaitables. Les boucles sont cependant plus proéminentes autour du cou, de la queue et sur le ventre avec un sous-poil épais. Le poil frisé n'est pas préférable au poil lisse.

IV - COULEUR ET PATRON (5)

Toutes les couleurs sont permises, sauf les couleurs dérivées du gène des taches blanches (Ws). La couleur est appropriée avec le cuir des coussins et du museau. La couleur des yeux est indépendante de la couleur de la robe, sauf dans les patrons pointés. Médillons, boutons ou orteils blancs acceptés seulement avec le gène des yeux bleus à panachure minimale. Ainsi, le point 3 de la Préface générale ne s'applique pas aux chats avec le gène des yeux bleus à panachure minimale. Pointé – Un sous-patron agouti est fortement souhaitable. Solide – Les marques fantômes d'un patron agouti ne sont pas souhaitables, sauf chez les fumés. Argenté – Le ternissement est accepté.



HIGHLANDER

V - ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race doit démontrer une bonne condition physique et un bon tonus musculaire. Toutes les parties du corps doivent être proportionnelles. Il est docile de tempérament.

PÉNALITÉS

DÉDUCTIONS

Orteils supplémentaires, sauf l'ergot, qui ne touchent pas le sol	1-3
Plongée excessive au niveau du nez	1-3
Changement de direction brusque sans courbe lisse aux oreilles	1-3
Pattes trop courtes	1-3
Corps mal proportionné (trop court ou long)	3-5
Oreilles qui ne sont pas ouvertes ou à base large	3-5
Oreilles trop basses sur le côté de la tête	3-5
Ondulation horizontale ou verticale des oreilles	3-5
Surface intérieure de l'oreille qui apparaît ondulée	3-5
Mauvaise structure des pattes arrière (« cowhocked »)	5-10

REFUS DE TOUT TITRE

- Oreilles ne sont pas dressées
- Boucle extrême chez les adultes où le bout des oreilles touche le dos de l'oreille ou l'arrière de la tête
- Oreilles sévèrement dépareillées
- Oreilles épaisses ou calcifiées
- Manque de cartilage ferme à la base des oreilles
- Oreille pincée
- Os de la queue de moins de 2,5 cm (1 pouce)
- Manque de muscle/ossature
- Plus de sept orteils sur n'importe quel pied
- Le pied polydactyle affecte la marche normale
- Orteils fendus ou pied évasé
- Agressivité
- Tout autre critère de refus, tel que décrit dans la Préface générale (sauf les positions 1, 3 et 8)

COULEURS RECONNUES

Toutes, sauf le gène des taches blanches (Ws).

• • •

ORIGINE DE LA RACE : À déterminer

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : F1, test génétique obligatoire pour le gène Ws pour tous chats présentant des taches blanches.

EXIGENCES D'EXPOSITION : F4. F1 acceptés en exposition jusqu'en 2026 (inclusivement)

ANCÊTRES PERMIS : Highlander, domestique

ACCOUPEMENT PERMIS : Highlander, domestique

GÉNÉTIQUE MORPHOLOGIQUE ACCEPTÉE : Queue – M, Oreilles – K, Poil frisé – Rs, Polydactylie – Pd